

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°20260811A0001 en date du 11/08/2026

**Mme le Maire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc ouvre une enquête publique
à la mairie, 187 rue de la mairie, 01960 SAINT ANDRE SUR VIEUX JONC
du lundi 7 septembre au mardi 6 octobre 2026**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET ACTUALISATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Par arrêté municipal en date du 11/08/2026, Mme le Maire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'actualisation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné M. Jean DUPONT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard DEVERCHERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 30 jours du **lundi 7 septembre à partir de 14h00 au mardi 6 octobre 2026 jusqu'à 18h00**, à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant le projet de révision du PLU et d'actualisation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales accompagnés des avis des personnes publiques associées, du bilan de la concertation à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie :

- 1ère permanence : lundi 7 septembre de 14h à 16h
- 2ème permanence : samedi 12 septembre de 10h à 12h
- 3ème permanence : mercredi 23 septembre de 10h à 12h
- 4ème permanence : mardi 6 octobre de 16h à 18h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc. Le dossier sera également consultable en ligne, et les contributions pourront être déposées directement sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7592/>

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de (187 rue de la mairie, 01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7592@registre-dematerialise.fr en vue de les annexer au registre. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de Saint-André-sur-Vieux-Jonc et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7592/>

Au terme de l'enquête publique, la révision du PLU, éventuellement amendée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal. L'actualisation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, éventuellement amendée, sera approuvée par le Conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7592/>

Christine PIOTTE, Maire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc

